

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE- MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de convocation : 17/02/2012</p> <p>Date de publication : 01/03/2012</p>	<p>SÉANCE DU 23 FEVRIER 2012 À ANGOULINS-SUR-MER</p> <p>Sous la présidence de : M. Maxime BONO, Président</p> <p>Autres membres présents : Mme Marie Claude BRIDONNEAU, M. Jean-François FONTAINE (jusqu'à la 27<sup>ème</sup> question), M. Michel Martial DURIEUX, Mme Suzanne TALLARD (jusqu'à la 3<sup>ème</sup> question + de la 17<sup>ème</sup> à la 19<sup>ème</sup> question), M. Yann JUIN, M. Denis LEROY, M. Guy DENIER, Mme Maryline SIMONÉ, M. Jacques BERNARD, M. Christian GRIMPRET, M. Daniel GROSCOLAS, M. Jean-François VATRÉ (jusqu'à la 27<sup>ème</sup> question), M. Jean-Louis LÉONARD (jusqu'à la 5<sup>ème</sup> question), Mme Nathalie DUPUY, M. Pierre MALBOSC, M. Aimé GLOUX, Mme Nicole THOREAU, M. Jacques LEGET, M. Patrick ANGIBAUD, Mme Marie-Anne HECKMANN, Vice-présidents</p> <p>M. Yves AUDOUX, M. Michel AUTRUSSEAU, M. Bruno BARBIER, Mme Catherine BENGUIGUI, M. Michel BOBRIE, Mme Marie-Sophie BOTHOREL, M. Alain BUCHERIE, M. Jean-Pierre CARDIN, M. Jean-Pierre CHANTECAILLE, M. Jean-Claude CHICHÉ, Mme Christelle CLAYSAC, M. Jean-Claude COUGNAUD, Mme Émilie DE GUÉNIN-SABOURAUD, Mme Marie-Thérèse DELAHAYE, M. Vincent DEMESTER, M. Pierre DERMONCOURT, M. Paulin DEROIR, M. Jack DILLENBOURG, M. Alain DRAPEAU (jusqu'à la 27<sup>ème</sup> question), M. Olivier FALORNI, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Gérard FOUGERAY, Mme Patricia FRIOU, M. Gérard GOUSSEAU, M. Christian GUICHET (jusqu'à la 27<sup>ème</sup> question), Mme Josseline GUITTON, M. Arnaud JAULIN, Mme Anne-Laure JAUMOILLIÉ, Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, M. Patrick LARIBLE, M. Philippe MASSONNET, M. Daniel MATIFAS, M. Sylvain MEUNIER, Mme Dominique MORVANT, M. Habib MOUFFOKES, M. Marc NÉDÉLEC, Mme Brigitte PEUDUPIN, Mme Annie PHELUT, M. Michel PLANCHE, M. Yannick REVERS, M. Jean-Marc SORNIN, Conseillers</p> <p>Membres absents excusés : M. Jean-François FONTAINE (à partir de la 28<sup>ème</sup> question), M. Guy COURSAN, M. Henri LAMBERT procuration à M. Gérard GOUSSEAU, M. Christian PEREZ procuration à M. Michel AUTRUSSEAU, M. Jean-François VATRÉ (à partir de la 28<sup>ème</sup> question), M. Jean-Louis LÉONARD (à partir de la 6<sup>ème</sup> question) procuration à M. Sylvain MEUNIER, Mme Soraya AMMOUCHE-MILHIET procuration à M. Guy DENIER, M. Jean-François DOUARD procuration à M. Yves AUDOUX, M. Jean-Pierre FOUCHER procuration à M. Yannick REVERS, M. Patrice JOUBERT procuration à M. Alain BUCHERIE, Vice-présidents</p> <p>Mme Saliha AZÉMA procuration à M. Patrick LARIBLE, Mme Brigitte BAUDRY procuration à Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, M. René BÉNÉTEAU procuration à M. Jean-Claude CHICHÉ, Mme Marie-Thérèse CAUGNON procuration à M. Jacques LEGET, M. Alain DRAPEAU (à partir de la 28<sup>ème</sup> question), Mme Sylvie DUBOIS, Mme Sylviane DULIOUST, Mme Nathalie GARNIER procuration à M. Pierre MALBOSC, M. Christian GUICHET (à partir de la 28<sup>ème</sup> question), Mme Lolita GARNIER procuration à Mme Nathalie DUPUY, M. Dominique GENSAC procuration à M. Patrick ANGIBAUD, Mme Brigitte GRAUX procuration à M. Jack DILLENBOURG, M. Dominique HÉBERT, M. Philippe JOUSSEMET procuration à M. Jean-Pierre CHANTECAILLE, M. Charles KLOBOUKOFF, M. Guillaume KRABAL procuration à M. Michel-Martial DURIEUX, M. David LABICHE procuration à Mme Dominique MORVANT, Mme Sabrina LACONI procuration à Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Arnaud LATREUILLE procuration à Mme Suzanne TALLARD (jusqu'à la 3<sup>ème</sup> question + de la 17<sup>ème</sup> à la 19<sup>ème</sup> question), Mme Esther MÉMAIN procuration à M. Daniel MATIFAS, Mme Sylvie-Olympe MOREAU procuration à Mme Nicole THOREAU, M. Yvon NEVEUX procuration à M. Gérard FOUGERAY, M. Jean-Pierre ROBLIN procuration à M. Yann JUIN, M. Jean-Louis ROLLAND, Mme Véronique RUSSEIL procuration à Mme Emilie DE GUENIN-SABOURAUD, Mme Christiane STAUB procuration à M. Pierre DERMONCOURT, M. Michel VEYSSIÈRE procuration à M. Daniel GROSCOLAS, M. Abdel Nasser ZERARGA procuration à M. Vincent DEMESTER, Conseillers</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Bérange GILLE</p>		
Nombre de membres en exercice :	96	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	57	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	27	Suffrages exprimés :	84
		Pour l'adoption :	84
Nombre de votants :	84	Contre l'adoption :	0

N°49

**Titre / AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES EAUX NATURELLES - DIAGNOSTICS ENVIRONNEMENTAUX DES INDUSTRIES NAUTIQUES - OPÉRATION VAGUE BLEUE - CONVENTION**

Monsieur GRIMPRET expose que par délibération du Conseil Communautaire du 26 janvier 2012, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle s'est engagée dans l'opération « Vague Bleue » aux côtés de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Charente-Maritime (CMA), la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Rochelle (CCI) et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Cette action de collecte et le traitement des déchets dangereux des activités nautiques, financée à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau, comprend une étape indispensable de diagnostic environnemental pour chaque professionnel souhaitant s'engager dans la démarche et obtenir la marque Vague Bleue.

En effet, cette étape est exigée par la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Bretagne détentrice de la marque Vague Bleue.

Les diagnostics environnementaux seront effectués par la CMA et la CCI, compétentes en la matière. Le coût de ces diagnostics sera subventionné à 50% par l'Agence de l'Eau, 25% par la chambre consulaire, qui effectuera le diagnostic, et 25% par la CDA, qui porte cette opération.

Les modalités administratives et financières principales de cette prestation sont les suivantes : le coût de chaque diagnostic est estimé à 112,50 €. Le nombre de diagnostic étant estimé à 40 pour 2 ans, durée de la convention, le coût total pour la CdA serait de 1 125 €.

Après délibération, le Conseil communautaire décide :

- d'adopter les termes de la convention tripartite à intervenir ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ledit document ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer et à déposer le dossier de demande de subvention auprès de l'agence de l'Eau.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE,  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
POUR LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION,  
LE VICE-PRESIDENT,

Christian GRIMPRET